



Conseil d'Orientation

Samedi 22 octobre 2022 mixte présentiel/visio

Compte-rendu

9h30 : Accueil, présentation et introduction

9h30-10h30 : Point sur la vie associative

10h30-12h30 : Nos « grands programmes » à l'aulne de la raison d'être

13h : Clôture

9h30 : Accueil, présentation et introduction

Accueil et introduction par Pierre-Charles Marais

Suite à la première session du nouveau Conseil d'Orientation en avril 2022 (qui a eu lieu en visio) et dans un contexte **de remise en dynamique de cette instance**, les membres du Conseil d'Orientation se sont réunis pour la deuxième fois le 22 avril 2022 à Rouen, en présentiel et à distance (en visioconférence).

Rappel du programme pour cette année de CO (thématiques et rendez-vous)

- **CO N°1 – Avril 2022**

Définir la raison d'être et formuler clairement le socle commun qui nous unit, nous motive et guide notre action

- **CO N°2 - Octobre 2022**

- ✓ Reformulation des raisons politiques sur le sens de développer l'Habitat Participatif (réaffirmation des valeurs politiques)
- ✓ Application de la raison d'être sur les projets menés : QPV, sénior...
- ✓ Structuration des grands axes stratégiques

- **CO N°3 - Janvier 2023**

- ✓ Construction des synergies entre les échelles régionales et nationales
- ✓ Travail sur la démarche « Faire Mouvement »

Objectifs de cette session :

- Confronter les programmes menés par HPF (QPV, sénior) à la raison d'être définie collectivement, afin de réaffirmer les valeurs politiques qui guident nos actions.
- Aborder les aspects de notre vie associative.

9h45 : Les actus d'HPF par Ludovic Parenty

- ✓ Le 21 octobre a eu lieu à Rouen une journée de visite et d'échanges aux « 4 Saisons », projet situé en quartier prioritaire de la Ville. L'évènement a réuni près de 65 participants
- ✓ Accord de principe de Malakoff Humanis pour un programme d'action « Séniors », pour 150 000€ en 2023.
- ✓ Deux rendez-vous cette semaine sur le programme QPV, très positifs, avec la [FAP](#) et l'[ANCT](#) qui tous deux donnent un accord de principe pour poursuivre le financement du projet sur une base pluriannuelle.

10h : Point sur la vie associative (Jérôme Gorisse)

Remboursement des frais de déplacement du Copil et du CO

Présentation de la proposition (voir en Annexe 1)

Mise en route à compter de 2023, avec un budget prévisionnel de 5 000€/an.

La note de remboursement des frais de déplacement a été approuvée.

Évolution de la composition du Conseil d'Orientation

Information du retrait de Marion Robert (Habicoop), appelée par d'autres responsabilités.

Organisation du Comité de Pilotage (Copil)

Habitat Participatif France poursuit l'organisation actuelle de sa gouvernance :

- 6 administrateurs d'HPF au Copil, dont :
 - ✓ 2 Co-présidents : Odile Guillemot et Jean-Baptiste Dupont
 - ✓ 2 Co-trésoriers : Jérôme Gorisse et Olivier Cencetti
 - ✓ 2 administrateurs.trices : Michèle Cauletin et Pierre-Charles Marais
- Réunion du Copil une fois par mois (10 séances annuelles de 2h/2h30), la plupart du temps en visio et une fois par trimestre en présentiel, la veille d'un CO ou d'une AG.
- Les membres du Copil sont impliqués dans un ou plusieurs GT (groupes de travail) de l'association
- Le Copil est une instance opérationnelle, centrée sur les questions de plaidoyer, de communication, d'organisation d'évènements et de développement de l'ensemble des activités d'HPF ainsi que ses moyens.

Des évolutions sont pressenties pour l'année 2023. Les deux co-présidents du Copil, Jean-Baptiste Dupont et Odile Guillemot, ont fait part de leur souhait de passer la main. En parallèle, une réflexion débute pour une organisation des responsabilités par axes stratégiques.

Les personnes intéressées pour découvrir et/ou intégrer le Copil sont les bienvenues et peuvent se manifester auprès d'Habitat Participatif France.



Présentation de la charte de l'adhérent d'Habitat Participatif France

Présentation (Jérôme et Odile), de ce document de synthèse des statuts et du règlement intérieur en 9 points (voir Annexe 2), et après débats 3 modifications en séance :

- ✓ Modification de parenthèse sur point 6
- ✓ Ajout du schéma de la raison d'être
- ✓ Ajout d'un préambule sur les membres de l'association et la présence des habitants au sein de la gouvernance (rédaction par le Copil)

Ces propositions ont été validées par les membres du Conseil.

Point sur le budget 2022

Budget 2022 à hauteur de 279 K€ avec bénévolat valorisé, et environ 202 K€ en dépenses et recettes. Les confirmations de financement de cet automne (FAP 40K€ sur programme QPV) soulagent les craintes sur l'équilibre de cet été. Probable équilibre, tendu en fin d'année.

Regard sur budget prévisionnel 2023 : confirmation du budget en vitesse de croisière (200K€, reversement au réseau et 2 salarié.es) et éventualité d'une nouvelle étape si confirmation début 2023 de missions sur programme seniors faisant progresser le budget à 350 et 400 K€ avec de nouveaux moyens nécessaires.

Rencontres Nationales de l'Habitat Participatif (RNHP) 2024

Le Mouvement réfléchit au lieu qui accueillera les prochaines RNHP. La prochaine édition serait organisée mi-2024. Ces Rencontres peuvent être organisées sous plusieurs conditions :

- ✓ Disposer des moyens nécessaires à son organisation (recherche de financements)
- ✓ Disposer de la compétence professionnelle financée à ce projet
- ✓ Une implication forte de la structure locale
- ✓ Une collectivité et des élus soutenant l'évènement

Les membres d'[Habitat Participatif Ouest](#) (HPO) et de [Parasol](#) ont exprimé leur avis favorable pour prendre part à l'organisation des RNHP 2024, qui se tiendraient à Rennes en Bretagne. [L'Épok](#) viendrait en support mais ne souhaite pas « porter » l'évènement et doit encore discuter avec les instances bretonnes pour établir les modalités d'organisation de l'évènement. Habitat Participatif France porterait le risque financier et apporterait un soutien humain et financier fort à l'organisation et à la logistique. La prochaine étape consiste à s'assurer de la volonté politique locale d'accueillir (et de soutenir) ces rencontres.

Le groupe de travail RNHP sera relancé dans les prochains mois, ainsi que l'étude sur les RNHP 2024 à Rennes, portées par HPF et Parasol.



11h : Nos « grands programmes » à l'aulne de notre raison d'être

Rappel de la raison d'être d'Habitat Participatif France (voir Annexe 3)

Travail en deux groupes : QPV, Séniors

A été proposé à chaque groupe :

- De partager les objectifs du « programme », et éventuellement de les clarifier ou préciser (en partant des référents du GT)
- D'évoquer la manière dont le programme s'inscrit dans la raison d'être d'HPF, d'en débattre et proposer des ajustements le cas échéant
- De partager les modalités de mise en œuvre du programme (perspectives, échéances...),
- De préciser les manières dont les membres du mouvement peuvent y contribuer et s'y engager.

Résultats attendus :

- Quelle est la place de ces programmes dans HPF ?
- Faut-il les renforcer, réorienter, réimpulser... abandonner ?
- Comment mobiliser les acteurs du réseau autour de ce programme ?

Restitution des deux sous-groupes de travail « QPV » et « Séniors »

Restitution du groupe qui a travaillé sur le programme « Habitat participatif et séniors »

L'atelier senior a permis de rappeler l'importance que cette thématique revêt pour notre réseau : un nombre croissant de jeunes retraités s'orientent vers l'habitat participatif pour construire leur 3ème partie de vie (2/3 de notre public). Dans le même temps, un système d'EPHAD à bout de souffle et l'essor de l'habitat inclusif font de ces formes alternatives d'accompagnement du vieillissement un nouvel enjeu pour les politiques publiques et les caisses de retraite complémentaires.

Cet engouement n'est cependant pas sans danger : d'une part, de voir vieillir certains habitats participatifs au-delà de leurs capacités d'auto-gestion, et d'autre-part de voir une nouvelle forme d'injonction visant à associer de manière trop systématique habitat participatif et prise en charge des seniors très âgés.

Le nouveau projet qu'HPF développe avec Malakoff Humanis intervient dans ce contexte en réaffirmant qui nous sommes et quelle vision sous-tend l'implication d'HPF sur cette thématique. Celle-ci repose sur trois piliers :

- L'habitat participatif est naturellement inclusif mais n'est pas de l'habitat inclusif : alors que celui-ci a pour public des personnes dont les pertes d'autonomies ne leur permettent plus de vivre sans accompagnement, l'habitat participatif s'adresse à des personnes autonomes avec pour enjeu d'anticiper le grand âge et de prolonger la vie en bonne santé.
- Pour anticiper les risques de vieillissement global du collectif ainsi constitué et favoriser des ensembles de vie équilibrés, HPF encourage et met l'accent sur les projets intergénérationnels.
- Les projets d'habitat participatif sont portés par des initiatives citoyennes qui viennent du terrain, qui s'inspirent les unes des autres mais qu'il n'est pas facile de standardiser ; par

ailleurs, l'autopromotion constitue aujourd'hui la plus grande part de ces projets, qui s'appuient dans leur grande majorité sur des formes de propriété sociétaire (notamment les sociétés d'attribution, qui se rapprochent de la copropriété) ; accompagner les seniors dans l'habitat participatif implique d'accompagner nos partenaires à mettre en place des dispositifs de co-financement capables de prendre en compte ces spécificités issues de la vitalité citoyenne, sans chercher à faire "à la place de".

Dans le respect de ces principes, le projet développé par HPF en lien avec Malakoff Humanis sur 2023 vise trois axes majeurs :

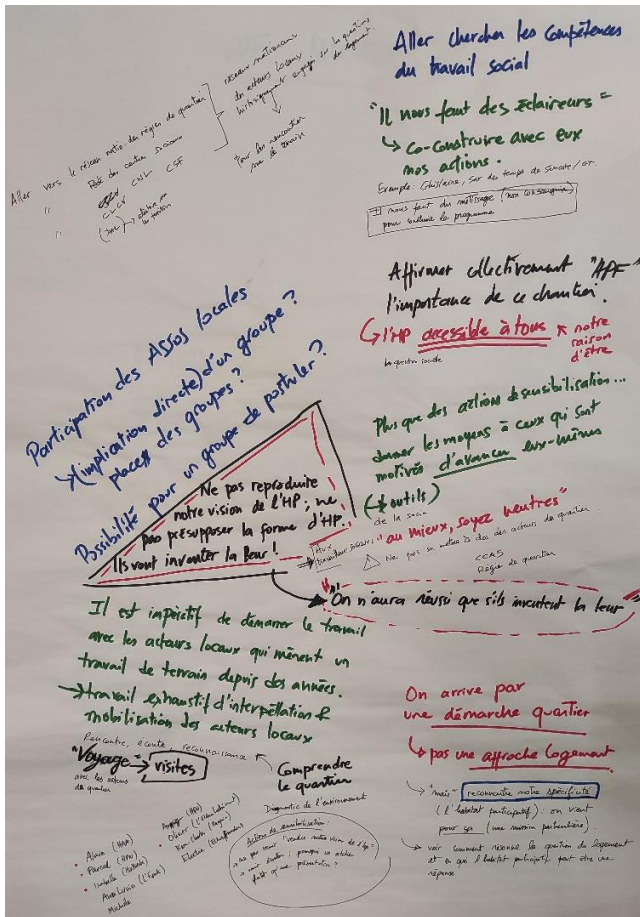
- ✓ Sensibiliser le grand public à l'habitat participatif en permettant qu'il soit reconnu comme une des options possibles pour favoriser le bien vieillir,
- ✓ Multiplier les configurations locales favorables et l'initiation de nouveaux projets en facilitant le recours à de l'accompagnement dans les phases amont des projets, par la mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt abondé par Malakoff Humanis et piloté par HPF,
- ✓ Former les équipes de terrain des actions sociales des caisses de retraite complémentaire afin d'acculturer nos interlocuteurs à ces nouvelles façons de faire.

En parallèle, HPF essaie de faire entendre sa voix et ses spécificités dans le cadre de la refonte des politiques d'accompagnement aux seniors de [L'AGIRC-ARRCO](#), qui devrait voir le jour en 2023, afin que soit intégré un axe de soutien au développement de l'habitat participatif (notamment sur le cofinancement des parties communes) tenant compte de ses particularités.

En plénière, le Conseil d'Orientation adopte la résolution suivante :

Du fait du très grand nombre de seniors intéressés par nos projets, la thématique de l'accompagnement du vieillissement par l'habitat participatif est de fait au cœur de notre action et cet enjeu est unanimement reconnu. Parallèlement, la politique publique en direction de ce public des aîné.e.s est très dynamique. La poursuite des travaux engagés sur le sujet, et les moyens alloués, s'inscrivent donc au cœur de notre action pour les années à venir. On rappelle que dans une grande majorité des projets, le sujet du vieillissement se conçoit dans une logique intergénérationnelle et que l'accent mis sur les seniors ne doit pas amener à un désengagement sur les autres publics (jeunes actifs, familles, et familles monoparentales notamment).

Restitution du groupe qui a travaillé sur le programme « Habitat participatif et Quartiers populaires »



Cet atelier s'inscrit en continuité de la journée de la veille où se sont rencontrés des acteurs des projets : habitants, associations territoriales, AMO, élus, bailleurs, travailleurs sociaux, militants associatif...

Un aspect marque cette continuité : la complémentarité transdisciplinaire des personnes présentes, notamment des personnes qui viennent du monde du travail social qui ont beaucoup à apporter et sont malheureusement (encore ?) peu nombreux à participer au GT. Il saute aux yeux qu'il faut aller chercher ces compétences et ces expériences pour nourrir le GT !

Les échanges de la veille mettent également la lumière sur l'importance de parler de **quartiers populaires** et pas de QPV, terme technico-administratif issu des services de l'Etat (sauf pour les dossiers de financement peut-être !).

Le « projet QPV » est né en 2021-2022 des suites de [l'étude-action](#) menée à partir de 2016.

Au cours de l'année 2022, le GT a piloté ce projet, on peut relever en particulier :

- Le soutien aux actions de sensibilisation
- L'organisation de 2 comités de sélection
- 3 projets soutenus à la première session, 6 à la deuxième.

Les rendez-vous de la semaine à [l'ANCT](#) et à la [FAP](#) laissent entrevoir la possibilité de financements plus conséquents et pluriannuels, permettant de poursuivre et amplifier ce qu'on souhaite maintenant appeler un programme HPF « Habitat participatif en quartiers populaires ».

Les présents se réjouissent de ces moyens et les débats sont riches sur les modalités du travail dans un quartier populaire : reconnaître les dynamiques existantes, comprendre le quartier, organiser des voyages/visites permettant aux habitants de rencontrer d'autres habitants et expériences, ne pas présupposer de la forme d'habitat participatif... les idées fusent (cf. photo ci-contre) et le GT recrute 4 nouveaux membres motivés : Alain ([HAA](#)), Pascal ([HPN](#)), Isabelle ([HaPaNa](#)), Olivier ([L'Écho-Habitants](#)).

Les présents précisent que ce programme vient répondre à l'expression « accessibles à toutes et à tous » inscrite dans notre raison d'être. Consacrer des moyens au développement de l'habitat participatif dans les quartiers populaires nous semble donc essentiel pour HPF et dans la logique des travaux initiés en 2016 sur ce sujet.

En plénière, le Conseil d'Orientation adopte la résolution suivante :

Le développement de l'habitat participatif dans les quartiers populaires est au cœur de la raison d'être d'Habitat Participatif France : nous souhaitons développer l'habitat participatif « accessible à toutes et à tous ». La poursuite et l'essor des travaux engagés sur le sujet, et les moyens alloués, s'inscrivent donc au cœur de notre action pour les années à venir. Nos modalités d'actions doivent s'inscrire dans une logique de coopération et d'alliances avec d'autres acteurs en prise avec le terrain, pouvant nous amener à reconsidérer nos méthodologies et certains présupposés concernant ces projet

En conclusion de ce temps de restitution et d'échanges en plénière, il est également mentionné :

Ces deux thématiques bénéficient de dispositifs de soutien institutionnels, ce qui a permis à Habitat Participatif France de prioriser ces axes, qui sont inscrits dans l'histoire du Mouvement, mais nous souhaitons rappeler les sujets qui devront être traités par d'autres programmes dédiés au sein d'Habitat Participatif France dans les années à venir : la ruralité et les centre-bourgs, la rénovation / réhabilitation de bâtis existants, la construction et les modes de vie résilients et écologiques.

Le Conseil coopératif prend fin à 12h50.

13h : Mot de fin et clôture

Les deux thématiques proposées ont permis des débats qualitatifs et la fédération des volontés. Le présent compte-rendu de Conseil d'Orientation permettra la formulation de problématiques, qui seront diffusées au sein du réseau et qui permettront d'être discutées et débattues.

Participants

En présentiel :

- ✓ Ludovic Parenty (HPF)
- ✓ Florentine De Michele (HPF)
- ✓ Francis Bermond (Rose Dolet Cachan)
- ✓ Michèle Cauletin (HPF, Coteau de la Chaudanne)
- ✓ Pierre-Charles Marais (HPF, Regain PACA)
- ✓ Thomas Szymaneck (ToitMoiNous à Villeneuve d'Ascq et Habitat participatif en Nord)
- ✓ Odile Guillemot (HPF, Anagram et Habitat Participatif en Nord)
- ✓ Isabelle Foret-Pougnet (HAPANA, Nouvelle Aquitaine)
- ✓ Olivier Cencetti (L'Écho Habitants Nantes, HPO)
- ✓ Pierre-Yves Jan (HPO, Parasol)
- ✓ Marion Cheynet (Habitat & Partage)
- ✓ Pascal Gourdeau (Zécobatisseurs Nantes, HPN) représente Marine Guezennec (HPN)

À distance :

- ✓ Jérôme Gorisse (HPF, Penjat à Auch)
- ✓ Marion Cheynet (Habitat & Partage, Lyon)
- ✓ Pierre Lévy (Regain PACA, Les Colibres à Forcalquier)

Invités :

- ✓ Véronique Brom (à *distance*, Lieu Commun)
- ✓ Ana Lucia Gonzales (L'Épok, Rennes)
- ✓ Hélène Devaux (HD-ID, HPN, HPF)
- ✓ Michèle Lechevallier (Habitante Les 4 Saisons, Rouen)
- ✓ Romain Troeira (Unitoit, Chambéry)
- ✓ Jonathan Papauré (HAPII, Habitat participatif chablais)
- ✓ Alain Bidet (Habiter Autrement Auvergne, habitant du Domaine des Possibles)
- ✓ Hélène Gilardin (Habiter Autrement Auvergne)
- ✓ Elodie Desmis (Echafauder)
- ✓ Maxime Tual (HPO, Parasol)
- ✓ Romain Troeira (Unitoit, Chambéry)
- ✓ Dominique Varin (Ilot Eiffel, Malaunay)

Excusés :

- ✓ Cécile Viallon (La Viorne, Cohab'titude, Éco Habitat Groupé)
- ✓ Jean Siry (Habiter Autrement Auvergne)
- ✓ Marie-Cécile Delache (Anagram, Habitat Participatif en Nord)
- ✓ Marine Guezennec (HPN)
- ✓ Patrice Sennou (HaPaNa)
- ✓ Jean-Baptiste Dupont (CAHP-IDF, HPF)

Annexe 1

Remboursement des frais de déplacement pour les membres de la gouvernance d'HPF Rouen - le 22/10/2022

Préambule : Le Conseil d'Orientation est compétent pour les décisions relatives aux frais de déplacement de la gouvernance. HPF souhaite privilégier et rendre possible les séances en présentiel pour les rencontres de l'Assemblée Générale, des Conseils d'Orientation et du Copil. Il est donc proposé de rembourser les frais de déplacements à compter de 2023 pour celles et ceux que ces frais empêcheraient de se déplacer.

Bénéficiaires

- ✓ Membres du Conseil d'Orientation, à jour de leur cotisation annuelle (NB. les membres du Copil sont issus du CO) – [Liste des membres](#)

Frais remboursables

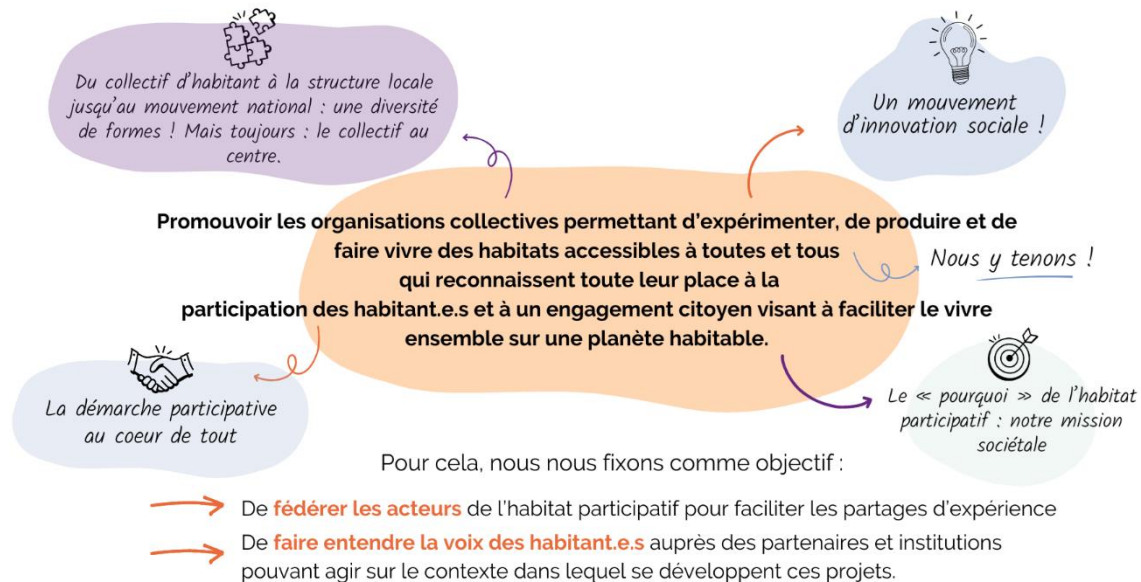
- ✓ Déplacement pour se rendre sur le lieu de la séance (AG, CO, COPIL)
- ✓ Déplacement en train (2ème classe), transport en commun, covoiturage, voiture uniquement à compter de 3 voyageurs (base km selon grille adm.)
- ✓ Les déplacements en voiture individuelle, avion ne sont pas remboursables.
- ✓ Plafond annuel : pour raison budgétaire, le remboursement est plafonné à quatre déplacements par an pour chaque membre (Base 1 rencontre présentielle par trimestre, dont AG et CO)

Modalités pratiques

- ✓ Adresser la demande depuis l'Intranet sur la [page dédiée](#) en complétant les références nominatives : nom, lieu, date, montant total demandé et la liste des justificatifs, sous 15 jours après la rencontre.
- ✓ Le remboursement sera effectué par virement (joindre un RIB) environ 1 mois après la rencontre.
- ✓ Les précisions de modalités, les cas particuliers, le règlement des éventuels litiges ou corrections d'erreurs est du ressort des 2 co-trésoriers.
- ✓ Il est rappelé la modestie et la sobriété des moyens comptables d'HPF. Nous invitons les membres à adresser des documents simples, clairs et complets, pour éviter les pertes de temps.
- ✓ Le remboursement des frais de déplacement débute au 1er janvier 2023.
- ✓ Rappel : Les frais de déplacements professionnels des salariés et bénévoles pour des RDV professionnels sont déjà remboursés.
- ✓ NB. Les déplacements entrant dans le cadre de projets d'HPF ne sont pas concernés par cette décision mais peuvent être pris en charge par ailleurs selon les modalités définies dans le cadre des projets.

Charte de l'adhérent Habitat Participatif France (HPF)

La raison d'être d'Habitat Participatif France



Conseil d'orientation d'HPF, le 17 juin 2022

L'adhérent prend connaissance et accepte les buts d'Habitat Participatif France :

1. Habitat Participatif France contribue au développement de l'habitat participatif, dans la diversité de toutes ses formes. HPF promeut le caractère citoyen et solidaire des habitats participatifs.
2. Habitat Participatif France contribue à l'intérêt général en favorisant les démarches d'entraide de voisinage, les pratiques collaboratives de proximité, la mutualisation d'équipements et les services écoresponsables. HPF valorise les habitats participatifs, précurseurs des transitions écologiques et solidaires.
3. Habitat Participatif France s'engage dans un plaidoyer auprès des institutions et des partenaires, pour toutes les formes de l'habitat participatif. HPF soutient les intérêts des collectifs d'habitants dans la diversité des expérimentations et des statuts juridiques. HPF donne de la visibilité au Mouvement de l'habitat participatif en France et en Europe.
4. Habitat Participatif France développe des activités d'éducation citoyenne. HPF est une association d'échelle nationale, indépendante de toute attache politique ou religieuse, et respecte les principes républicains.
5. Habitat Participatif France dispose et anime le portail national de l'habitat participatif (www.habitatparticipatif-france.fr) : centre de ressources, cartographies, mises en lien, etc...

En adhérant à Habitat Participatif France, la personne, le groupe d'habitants, la structure ou le partenaire (membre du collège 1, 2, 3 ou 4) **s'engage à :**

6. Participer à une association citoyenne d'envergure nationale, dont une majorité d'habitants ou de représentants d'associations d'habitants est représentée dans la gouvernance.
7. Travailler dans un esprit de concertation, de collaboration, de coopération, de réciprocité, pour tous les membres, et sans but lucratif pour les membres des collèges 1, 2 et 3.
8. Contribuer aux buts de l'association, et en promouvoir les événements et les chantiers.
9. Promouvoir la communication d'Habitat Participatif France, partager les informations qui intéressent l'ensemble des membres, valoriser le logo d'HPF dans ses propres communications, selon les règles en vigueur.
10. Respecter les statuts, le règlement intérieur et la présente charte.

Charte de l'adhérent 2022, approuvée au Conseil d'Orientation du 22 octobre 2022

La raison d'être d'Habitat Participatif France



Conseil d'orientation d'HPF, le 17 juin 2022